



## Le Conseil Permanent des écrivains organise une table-débat

# Formation professionnelle, un droit pour les auteurs aussi

Depuis la loi sur la formation permanente de 1971, on reconnaît à tout français, salarié ou travailleur indépendant, le droit de se former tout au long de sa carrière afin de s'adapter à son métier, mais plus encore afin d'évoluer et se développer professionnellement.

Or les artistes auteurs ne peuvent encore à ce jour accéder à ce droit, faute de dispositif juridique approprié.

**Depuis une dizaine d'années, des organisations d'auteurs, dont le CPE, réclament l'instauration d'un régime de formation professionnelle au profit des artistes auteurs.**

Depuis 2009, la région Ile-de-France a décidé d'une expérimentation sur la formation professionnelle des auteurs (écrivains au sens large) dans le cadre de ses opérations, promotions sociales et sécurisation des parcours professionnels, avec le soutien de la SACD, de la SAIF et de la SOFIA.

Le ministère de la Culture a commandé une étude permettant d'évaluer les conditions dans lesquelles un dispositif d'accès à la formation continue pourrait être mis en place au profit des artistes auteurs.

Les besoins en formation des artistes auteurs portent sur un tronc commun à tous les auteurs et sur des formations plus spécifiques.

**Le tronc commun est constitué des sujets suivants :**

- Le statut d'auteur (droits d'auteurs, droits annexes, statut social et fiscal, gestion, comptabilité).
- L'environnement professionnel, connaissances des chaînes de création (livre, audiovisuel, musique, photographie), dispositifs d'aides existantes, monter et vendre un projet, négocier un contrat, utiliser les nouvelles technologies comme outils de promotion.

**Les formations spécifiques concernent plus précisément chaque métier d'auteur**, elles pourraient être constituées entre autres de formations à la maîtrise des outils informatiques et aux techniques d'écriture.

**Où en est-on du droit à la formation professionnelle permanente des auteurs ?  
Quelles en sont les pratiques actuelles ?**

**SUR INVITATION UNIQUEMENT !**

Dans les locaux de la SGDL : Hôtel de Massa, 38 rue du Faubourg Saint-Jacques, 75014 PARIS

Renseignements et invitation : Sophie Béhar - 01 40 51 04 01 - [info@conseilpermanentdesecrivains.org](mailto:info@conseilpermanentdesecrivains.org)

En partenariat avec La Culture avec la Copie Privée [www.copieprivee.org](http://www.copieprivee.org) et avec La Sofia [www.la-sofia.org](http://www.la-sofia.org)  
« Sofia gère une part de la rémunération pour copie privée du livre et consacre une partie des droits perçus à l'aide à la création, à la diffusion et à la formation »

ADELFF ATLF COSE CALCRE LA CHARTE SACD SGDL SNAC SACEM UNPI UGS UE SELF EAT SAIF